



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOUVELLE AIDE "COÛTS FIXES REBOND"



Les décrets n° [2021-1430](#) et [2021-1431](#), du 3 novembre 2021 instaurent, pour la période éligible janvier-octobre 2021, une nouvelle aide dite "coûts fixes rebond" visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises, quel que soit leur chiffre d'affaires, dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19. Le décret 2021-1431 instaure cette aide pour les entreprises créées entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2021.

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes